

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

VILLE DE ROYAN

Séance du Mardi 1er Avril 1958

OBJET :

majoration de 20 %
de la redevance
des commerçants
du Marché de
Pontaille

58028

L'an mil neuf centcinquante huit, le premier Avril, à 17 heures le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Seugnet, premier adjoint au Maire, d'après convocations faites le 27 Mars 1958.

Etaient présents : MM. Seugnet, Castelneau, Couzinet, Gaussel, Barrot, Counil, Pouget, Brotreau, Barrière, Camblong, Domecq, Etcheber, Bourdeille, Melle Fouché, MM. Rochedsreux, Chamboulan, Dufour, Papeau

Représentés : MM. Brusset par M. Castelneau
Grussenmeyer par Melle Fouché
Guichaoua par M. Papeau

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 50 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Camblong ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées (2 voix contre : MM. Papeau Guichaoua)

M. le Président déclare alors la séance ouverte

Etant donné l'ouverture jusqu'à 19 heures demandée par certains commerçants

Le Conseil Municipal

décide

qu'à titre d'essai et pour une période de 6 mois le montant des taxes pour les commerçants ouvrant leurs stands jusqu'à 19 heures sera majoré de 20 %

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. Les membres présents.

V U

ROCHEFORT S/MER le 2 mai 1958

Le Sous-Préfet

signé: illisible

Pour copie conforme

Mairie de Royan, le 6 mai 1958

Pr le Maire l'Adjoint Délégué,

L. SEUGNET

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Maire

L'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]